

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2013/...**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 4 juillet 2013**

**DCM N° 13-07-04-35**

**Objet : Nuit Blanche Metz Sixième Edition.**

**Rapporteur: M. SCHUMAN**

Nuit Blanche-Metz, initiée en 2008, a connu en 5 ans un succès inédit, tant par la qualité des propositions artistiques, que par les liens tissés avec de nombreuses structures culturelles régionales, nationales et internationales. Pour sa sixième édition, la manifestation Nuit Blanche sera en phase avec l'inauguration du "METTIS" les 5 et 6 octobre prochains.

Ainsi, les lignes de 18,5 km du "METTIS" se transformeront en parcours d'art inédit. A cette occasion, les artistes investiront de nombreux espaces à proximité du tracé. Les promeneurs pourront ainsi voyager grâce au Bus à Haut Niveau de Service du samedi 5 octobre 2013 midi au dimanche 6 octobre 2013 20h et découvrir un patrimoine inédit étendu sur l'ensemble du territoire autour de la création contemporaine.

De nombreux dispositifs artistiques accompagneront ce protocole de création en se déployant sur le territoire de juin à octobre 2013. A cette occasion, l'ancien dépôt des TCRM, avenue de Blida, sera complètement investi et transformé en un centre d'art éphémère.

Dans le cadre de la programmation artistique de ce projet, la ville de Metz s'appuiera comme chaque année sur le tissu associatif local : Le Mètre Carré, La Conserverie, Graoulab, Le Leé, Modulab, ToutouChic, Octave Cowbell, Faux-Mouvement, Musiques Volantes, Voulez-vous Danse ?, Fragment, ... ainsi que sur les institutions et équipements culturels partenaires : EPCC Metz en Scène, ONL, FRAC Lorraine, MUDAM...

Enfin Metz Métropole participera à l'événement à travers la programmation artistique des équipements culturels métropolitains, Musées de la Cour d'Or et Centre Pompidou- Metz, les 5 et 6 octobre 2013, en réalisant des projets hors les murs à la basilique Saint Vincent et au Cercle des Officiers.

Les financements nécessaires pour cette opération se montent à un total estimé à 486 500 €, répartis de la manière suivante :

- Ville de Metz : 240 000 €
- Metz Métropole : 50 000 €
- Conseil Régional de Lorraine : 45 000 €
- Mécénat et Sponsoring : 151 500 €

D'autres démarches de partenariat financier se poursuivront durant l'été. La Ville de Metz sollicite aussi une subvention FEDER ainsi qu'une aide au projet auprès la DRAC Lorraine.

Par ailleurs, au-delà d'un soutien financier à la manifestation, plusieurs entreprises s'engagent à apporter leur soutien en moyen et en compétence.

Les dépenses totales relatives à cette opération se répartissent comme suit :

- Subvention associations : 182 000 €
- Contrats artistiques : 90 000 €
- Prestations Techniques, logistique, sécurité et régie générale : 214 500 €

La délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions Compétentes entendues,

**CONSIDERANT** le succès rencontré par les cinq premières éditions de la Nuit Blanche et l'intérêt de reconduire la manifestation en 2013

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DECIDE** d'attribuer des subventions aux associations participant à la Nuit Blanche 2013 pour un montant global de 182 000 € dans le cadre de la préparation de l'événement NB6 :

Roller Derby Metz Club	1500
Paradigme	6500
Backstage Rodéo	5000
Le Mètre Carré	7000
C'était où C'était quand ?	7000
My Art	10000
Graoulab	3000
Le Lée	3500
Musiques Volantes	12000
Module Ranch	7000
les Films Sonores	11500
Voulez-Vous Danseur ?	56000
Young Team	5500
Collectif Coin	11 000

L'Entorse	10000
Octave Cowbell	15000
Faux Mouvement	7000
CRCV	3500
<b>Total</b>	<b>182 000</b>

En complément de la délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2012 concernant l'attribution de subvention aux associations participant à Nuit Blanche 5 une subvention de 700 € sera versée à l'Epra Espace Protestant en lieu et place de la Salle Braun dépourvue de personnalité morale.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiaires ainsi que leurs avenants éventuels.

**DECIDE** d'accepter les participations proposées ci-dessous pour un montant global de 151 500 €

FONDS DE DOTATION DEMATHIEU BARD INITIATIVES	10 000
COLAS EST	5 000
LAZARD GROUP REAL ESTATE	2 500
UEM	11 000
SNCF	5 000
URBIS PARK	3 000
LA FONCIERE DES REGIONS	8 000
MULLER TP	30 000
LINGENHELD	10 000
SIMPLY MARKET	10 000
INGEROP	1 000
BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS FRANCE	10 000
ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE LORRAINE	10 000
BOUYGUES IMMOBILIER	10 000
EIFFAGES TRAVAUX PUBLICS	15 000
CITEOS	2 000
SIGNATURE	1 000
FARECO	1 000
S-E-A	1 000
MONEO PAYMENT SOLUTIONS	1 000
CLAUDE RIZZON	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>151 500</b>

En complément de la délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2012 concernant les participations d'organismes publics et de sociétés privées au financement de la manifestation Nuit Blanche 5, une participation de 5000 € votée antérieurement sera versée par la société SCCV LA HALLE en lieu et place de la société NACARAT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat et de mécénat avec les interlocuteurs sollicités, leurs avenants éventuels ainsi que tout document se rapportant à Nuit Blanche 2013.

**SOLLICITE** les subventions auxquelles la ville peut prétendre.

**ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
L'Adjoint Délégué,

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Mission Nuit Blanche  
Commissions : Commission des Affaires Culturelles  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39    Absents : 16                      Dont excusés : 13

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**